

Bureau du 20 avril 2017

Membres en exercice : 17
 Membres présents ou suppléés : 13
 Membre ayant donné mandat : 1
 Nombre de voix : 14
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

DELIBERATION n°20170118
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AGRANDISSEMENT DE LA
BOUTIQUE DE LA SERREYREDE

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) s'est réuni le jeudi 20 avril 2017 à 09h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC, en présence de :

Etaient présents parmi les membres à voix délibérative :

M. Lucien AFFORTIT, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Roland CANAYER, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, M. Henri COUDERC, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, M. Xavier CANELLAS représente M. René-Paul LOMI, Mme Michèle MANOA, M. Georges ZINNSTAG.

Avait donné mandat :

M. Denis BOUAD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°20150561 du 26 novembre 2015 par laquelle le bureau de l'EP PNC approuvait le plan de financement du projet d'agrandissement de la boutique paysanne de la Serreyrède,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au bureau,

Considérant que la part des financeurs, notamment du GAL Cévennes, a été modifiée et se porte ainsi à hauteur de 59% du montant total des travaux,

Coût de l'opération « agrandissement de la boutique paysanne » :

Lots	Coût HT	Coût TTC
Travaux	101 396 €	121 675 €
Maîtrise d'œuvre (études, suivi chantier)	11 610 €	13 932 €
TOTAL	113 006 €	135 607 €

Plan de financement :

Financeurs	Taux	Montant TTC
CD30	16%	21 697 €
GAL Cévennes	59%	80 000 €
EP PNC	25%	33 910 €
TOTAL	100%	135 607 €

La part d'autofinancement consacrée par l'établissement à ces travaux sera répercutée sur la redevance annuelle afin d'amortir cette dépense sur 10 ans, soit un surcoût de loyer de 2 500 €/an.

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

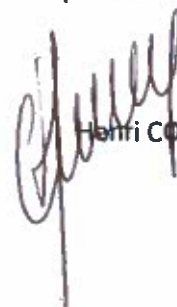
Après un vote à l'unanimité, le bureau de l'EP Parc national des Cévennes :

- approuve le nouveau plan de financement de l'opération,
- autorise la directrice à solliciter les subventions identifiées au plan de financement ci-dessus aux taux et montants indiqués auprès du Conseil départemental du Gard (CD30) et du GAL Cévennes (crédits LEADER 2014-2020), à procéder aux démarches nécessaires et signer les conventions qui seront liées.

La secrétaire de séance,

Anne LEGIÈRE

Le président du bureau,


Henri COUDERC